



Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et un bâtiment annexe sur le site de Crêtelongue à Granges

1. Déroulement des travaux

La Commission de justice (COJU) s'est réunie le mercredi 10 avril 2019, de 14h30 à 15h35, à la salle de conférence 5, Espace Porte de Conthey, à Sion, pour traiter de ce projet.

Commission de justice

Membres	Remplacé par	10.04.2019
HEINIGER Madeline, AdG/LA, présidente		X
SCHWESTERMANN Alex, CSPO, vice-président		X
MOTTET Xavier, PLR, rapporteur		X
CIPOLLA Alexandre, UDC		X
CRETTON Sandra, PDCB		X
DELEZE Julien, AdG/LA		X
FONTANNAZ Blaise, PDCC		X
GANZER Stéphane, PLR		X
GASPOZ Marcel, PDCC		excusé
JÄGER Lukas, SVPO		X
MASCITTI Aurelian, Les Verts		X
NOTH-ECOEUR Marie-Claude, PLR		X
WALTER Francesco, CVPO		X

Service parlementaire

LUYET Janique, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

FAVRE Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, DSIS

MELLY Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, DMTE (excusé)

SEEWER Georges, chef du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

VENETZ Philippe, architecte cantonal, Service des bâtiments, monuments et archéologie, SBMA

JORDAN Philipp, architecte, chef de la Section Investissements, SBMA

accompagnés d'Olivier CHESEAUX, architecte, Bureau Cheseaux Rey architectes

Invités

LAUBER Anton, président de la Commission Sécurité publique (excusé)

ARLETTAZ-MONNET Géraldine, vice-présidente de la Commission Sécurité publique

GILLIOZ Charles-Albert, membre de la Commission Sécurité publique

2. Présentation du projet

2.1. Contexte général

Le présent projet de construction de deux nouveaux bâtiments cellulaires et modulaires constitue la première pièce de la stratégie carcérale 2030 du Conseil d'Etat. En effet, selon le message du Conseil d'Etat, « cette vision 2030 pour le système pénitentiaire prévoit un regroupement de tous les régimes d'exécution de peines sur le site de Crêtelongue dans le but notamment de répondre aux exigences légales et d'offrir aux détenus des meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle ».

L'actuel bâtiment de Crêtelongue, construit en 1931, présente non seulement des problèmes de qualité de détention, voire de conformité aux normes actuelles, mais également de conditions de travail pour les collaborateurs. La priorité a donc été mise sur le site de Crêtelongue, afin de rattraper le retard en matière carcérale, avant d'ajouter des modules pour mineurs.

En outre, la construction de ces bâtiments va créer de nouveaux emplois, puisque 16 ressources supplémentaires (agents de détention et personnel administratif) seront nécessaires au fonctionnement du nouveau site.

En ce qui concerne l'aspect modulaire des bâtiments, le canton du Valais s'est calqué sur la vision de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police.

Par ce projet, le Département entend mettre en œuvre les expériences tirées des résultats de l'audit effectué en 2011. Actuellement, le canton du Valais dispose d'établissements destinés à l'exécution de peines sur tout son territoire. Avec ces nouvelles constructions, l'idée est de faire de Crêtelongue un centre pouvant accueillir tous les régimes d'exécution de peines, à savoir le régime ordinaire, de courte peine, de semi-détention et de travail externe ainsi que de sécurité élevée. Ce dernier régime n'est pas un régime de haute sécurité ; les détenus concernés par ces peines continueront d'être placés aux Etablissements de la plaine de l'Orbe et à Curabilis.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) accompagne et guide le Service dans la mise sur pied du présent projet. Deux bâtiments séparés vont ainsi être construits et permettront de développer des synergies entre eux. Le bâtiment principal accueillera les détenus condamnés à de plus longues courtes peines ; quant au bâtiment annexe, il accueillera les détenus condamnés à des courtes peines, soumis à un régime de semi-détention ou à du travail externe.

2.2. Projet

Conformément au message du Conseil d'Etat, il est relevé les points suivants :

Actuellement, le site de Crêtelongue dispose de presque 20 bâtiments. Le présent projet prévoit la construction de deux bâtiments modulaires, permettant de séparer les étages en différents secteurs, selon les besoins.

a) Bâtiment principal

Le nouveau bâtiment principal regroupera les fonctions de logement, les locaux de surveillance ainsi que les ateliers sécurisés. Il se composera de 80 cellules (et de 5 cellules d'arrêt) et disposera d'un sous-sol « technique », de deux étages destinés au « fonctionnement de jour » et de quatre étages proposant chacun 20 cellules individuelles.

b) Bâtiment annexe

Le nouveau bâtiment annexe disposera d'une capacité d'accueil de 24 places (et de 2 cellules d'arrêt) destinées aux détenus soumis à un régime de semi-détention, de travail externe ainsi qu'à certaines courtes peines. Il pourra également accueillir les femmes.

Il se composera :

- d'un sous-sol où se trouveront un local de vente accessible de l'extérieur de la zone, des locaux de stockage et d'une cave à fromages,
- d'un rez-de-chaussée disposant d'une zone d'entrée avec des locaux pour le personnel, un réfectoire, un petit local de fitness et deux cours de promenade séparées et clôturées, dont une rattachée aux deux cellules d'arrêt,
- et de deux étages conçus de la même façon que la tour du bâtiment cellulaire et modulable principal.

c) Actuel Centre LMC

L'actuel Centre LMC sera transformé en ateliers fermés, permettant la création de douze à quinze places de travail. Les autres détenus effectueront eux-mêmes une partie des travaux de réaménagement.

Le projet prévoit en outre la démolition de divers bâtiments dont l'ancienne villa qui abrite l'administration, le bâtiment cellulaire principal actuel ainsi que d'autres bâtiments d'exploitation.

d) Coût de construction

Le devis des coûts totaux de construction de ces deux bâtiments se monte à CHF 40'685'000.--, dont 35% seront à la charge de l'OFJ (détermination provisoire de CHF 13'752'000.--) et le reste à la charge du canton du Valais (CHF 26'933'000.--).

Parallèlement à la construction de ces bâtiments, des travaux d'entretien à hauteur de CHF 4 à 5 millions sont également planifiés ; ceux-ci seront subventionnés par l'OFJ à raison de 35%.

Ce projet de construction s'inscrit dans le cadre de la planification actuelle du Fonds FIGI de la façon suivante :

2019	CHF 2'500'000.-
2020	CHF 10'000'000.-
2021	CHF 10'000'000.-
2022	CHF 11'500'000.-
2023	<u>CHF 5'500'000.-</u>
	CHF 39'500'000.-

3. Discussion et vote d'entrée en matière

3.1. Discussion

Les deux populations se trouvant dans les nouveaux bâtiments ne se croiseront pas. En effet, conformément aux recommandations de l'OFJ, le site autour de Crêtelongue sera clôturé. A l'intérieur, les secteurs seront également séparés (cette question relevant de l'organisation interne). Les détenus résidant dans le bâtiment de sécurité supérieure y demeureront. Le chef du SAPEM relève qu'il n'existera qu'un seul point d'accès dans le bâtiment, lequel dispose d'une centrale de sécurité surveillant les entrées et les sorties.

Un député rappelle que la promiscuité entre différents régimes carcéraux peut conduire à ce que les détenus sous plus haute surveillance exercent une pression sur les détenus en

semi-liberté, leur demandant de faire « les mules » à l'extérieur. Le chef du SAPEM répond que la population de Crêtelongue n'est pas la même que celle de la prison de Bellechasse par exemple. Il va en outre examiner ce qui est mis sur pied dans d'autres cantons en ce qui concerne la manière dont les portes sont agencées. La remarque du député est notée par le chef du DSIS afin d'en tenir compte lors de l'exécution du projet.

Si les détenus plus sécurisés et ceux soumis à un régime de travail externe se trouvent dans le bâtiment cellulaire, ils ne croiseront toutefois pas les détenus astreints au régime de courtes peines.

La question d'une éventuelle augmentation de la hauteur des bâtiments, en cas de manque de place, a été examinée par les architectes ; ces derniers ayant tablé sur 80 cellules. Le fait d'ajouter un étage au bâtiment cellulaire principal – ce qui, sur le principe, serait possible – leur est apparu compliqué, car posant des problèmes en matière parasismique et pour les gardiens, lesquels devraient monter et descendre cinq étages plusieurs fois par jour. Par contre, étant donné que le bâtiment annexe est moins élevé, il serait possible d'ajouter un étage.

Les constructions prévues vont accueillir des détenus astreints à des peines et non à des mesures thérapeutiques. Toutefois, dans la vision carcérale du canton, il est prévu d'installer sur le site de Crêtelongue, dans un deuxième temps, un centre de mesures thérapeutiques en milieu fermé, afin d'éviter d'envoyer des détenus à Curabilis et de devoir en supporter les frais.

Ces constructions permettront de régler la problématique des détenus en exécution de peines, placés dans la mauvaise institution faute de place dans le lieu approprié.

Les femmes en semi-détention ou astreintes au travail externe seront placées dans le bâtiment annexe.

Le bâtiment LMC existant sera transformé en ateliers. Les deux bâtiments projetés seront construits en même temps en ce qui concerne le gros œuvre. Les détenus LMC seront ainsi déplacés à la prison de Sion en attendant la mise en service des nouveaux locaux.

Chaque cellule disposera d'une toilette et d'un lavabo et chaque secteur d'une douche.

Les nouveaux bâtiments répondent aux mêmes exigences énergétiques que les autres bâtiments étatiques, mais ne seront pas autonomes. Des panneaux photovoltaïques seront installés. Sur le site de Crêtelongue, il y a une grande diffusion en ce qui concerne le chauffage et si le bâtiment répondait aux exigences Minergie, il conviendrait de le verrouiller afin d'éviter toute surchauffe. Les architectes examinent un système de chauffage par la nappe phréatique et cherchent des solutions afin que les bâtiments soient conformes aux exigences Minergie et autonomes d'un point de vue énergétique. Les bâtiments ne disposeront pas de climatisation, mais d'un système de rafraîchissement.

3.2. Vote d'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

4. Lecture article par article

Article 1

. Alinéa 2 : Les frais de démolition du bâtiment existant sont inclus dans le montant de CHF 40'685'000. Ils sont compris dans la rubrique « Travaux préparatoires » du devis.

Article 2

. *Alinéa 2* : A la question de savoir si l'échelonnement des travaux dans le temps aura une influence sur les coûts du projet de construction des bâtiments, l'architecte cantonal indique que, s'il examine les coûts sur les dix dernières années, ceux-ci ont baissé.

Une fois le projet accepté par le Grand Conseil, les architectes vont figer le projet (choix des matériaux etc). Le conseiller d'Etat FAVRE relève que la volonté n'est pas de s'écarter du projet présenté.

5. Débat et vote final

5.1. Débat final

Comme le débat final n'est pas demandé, il est directement passé au vote final.

5.2. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et un bâtiment annexe sur le site de Crêtelongue à Granges est **accepté par la Commission de justice par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Mex / Torgon, le 24 avril 2019

La présidente

Madeline HEINIGER

Le rapporteur

Xavier MOTTET